

**F-Gif-sur-Yvette: Appareils et instruments médicaux et de laboratoire, appareils d'optique et de précision, appareils d'horlogerie, produits pharmaceutiques et consommables médicaux correspondants**

**2007/S 23-027458**

**AVIS DE MARCHÉ**

**Fournitures**

**SECTION I: POUVOIR ADJUDICATEUR**

**I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT:**

Synchrotron Soleil, L'Orme des Merisiers - Saint-Aubin, BP 48, Contact: Laïla Mohammedi, à l'attention de Alain Morisse, F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex. Tél. 1 69 35 95 09. E-mail: [laila.mohammedi@synchrotron-soleil.fr](mailto:laila.mohammedi@synchrotron-soleil.fr). Fax 1 69 35 94 57.

**Adresse(s) internet:**

Adresse générale du pouvoir adjudicateur: [www.synchrotron-soleil.fr](http://www.synchrotron-soleil.fr).

**Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues:** Point(s) de contact susmentionné(s).

**Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus:** Point(s) de contact susmentionné(s).

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées:** Point(s) de contact susmentionné(s).

**I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S):**

Autre: Société Civile.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs: non.

**SECTION II: OBJET DU MARCHÉ**

**II.1) DESCRIPTION**

**II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur:**

Avis d'appel public à la concurrence pour la fabrication de l'ensemble bloc optique de distribution du faisceau sur les 3 branches (M5-M7-M8).

**II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services:**

Fournitures.

Achat.

Lieu principal de livraison: Synchrotron Soleil, L'Orme des Merisiers, 91190 Saint-Aubin.

**II.1.3) L'avis implique:**

**II.1.4) Informations sur l'accord-cadre:**

**II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats:**

Soleil est une source de rayonnement synchrotron en construction à Saint Aubin (91 – Essonne), près de Paris. La source qui délivre le rayonnement Synchrotron est un anneau de stockage de 350 mètres de circonférence. La source Soleil fonctionnera avec des électrons à une énergie de 2,75 GeV. Elle est susceptible de fournir du rayonnement à plus de quarante postes expérimentaux installés sur les lignes de lumière.

Pléiades est une ligne de lumière X-mous à ultra haute résolution (pouvoir résolvant ultime avoisinant les 100 000 à 50 eV) couvrant le domaine spectral entre 7 eV et 1 keV. Pléiades est dédiée aux études spectroscopiques de physique atomique et moléculaire en phase diluée (atomes, molécules, ions, agrégats, molécules adsorbées sur des surfaces). La ligne de lumière Pléiades sera constituée de plusieurs groupes d'éléments optiques: a) un groupe de 3 miroirs (M1) de préfocalisation; b) un monochromateur X-mous dont le principe est dérivé du système de Petersen, équipé de 4 réseaux plans en Si en incidence rasante et un miroir plan (M2), avec une fente de sortie à lèvres horizontales; c) 3 branches optiques avec fonction "ou" assurée par un bloc optique de distribution du faisceau comprenant des miroirs escamotables et échangeables sur place et plusieurs chambres de refocalisation afin de pouvoir focaliser le faisceau sur chacune de ces branches optiques.

Le lot demandé concerne l'étude et la réalisation du bloc optique principal de distribution du faisceau sur les trois branches de la ligne Pléiades, avec sa chambre ultravide. La fourniture des moteurs et codeurs de position est comprise dans le lot. La fourniture des miroirs est exclue de ces lots. Il en est de même pour les pompes à vide et leurs contrôleurs, ainsi que pour les jauges de mesure du vide et leurs contrôleurs. La fourniture du support est en option.

L'ensemble bloc optique de distribution comprendra:

- une ou deux chambres ultravide devant accueillir 5 miroirs: 3 miroirs échangeables à une même position ou escamotables, un miroir dans une position fixe et un miroir escamotable à une troisième position,
- un mécanisme support de miroir pour trois miroirs échangeables sur place sous vide, en déviation horizontale (plan, torique convexe, torique concave), permettant de focaliser alternativement sur chacun des 3 points expérimentaux de la branche "moyenne focalisation" ou, en position escamotée, de laisser passer le faisceau vers la branche centrale dite "haute focalisation",
- un mécanisme support de miroir pour un miroir sphérique convexe fixe en déviation horizontale permettant de focaliser le faisceau sur la branche optique dédiée au montage MAIA,
- un mécanisme support de miroir permettant de d'accueillir un miroir torique escamotable en déviation horizontale permettant soit d'envoyer le faisceau sur la branche de l'expérience MAIA, soit de le laisser passer vers une des deux autres branches optiques.

Dans tous les cas, des mécanismes de réglage de ces miroirs sont à prévoir. Il est rappelé encore une fois que les miroirs ne font pas partie de la fourniture.

II.1.6) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics):**

33000000.

II.1.7) **Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP):**

Non.

II.1.8) **Division en lots:**

Non.

II.1.9) **Des variantes seront prises en considération:**

Oui.

**II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ**

**II.2.1) Quantité ou étendue globale:**

**II.2.2) Options:**

**II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION:**

**SECTION III: RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

**III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT**

**III.1.1) Cautionnement et garanties exigés:**

**III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent:**

**III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché:**

**III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières:**

Non.

**III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession:**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: les candidats relevant de l'Union Européenne fourniront:

les formulaires DC4, DC5 et DC7 ou tous documents équivalents accompagnés des justificatifs suivants:

- un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (extrait K bis) ou équivalent;
  - les attestations de déclaration et de paiement des impôts, taxes et cotisations sociales permettant de justifier la situation de l'entreprise au 31 décembre de l'année précédente. Celles-ci devront comporter la mention « copie certifiée conforme à l'original » ainsi que la date et la signature d'un représentant légal de l'entreprise;
  - une lettre de candidature signée d'un représentant légal de l'entreprise ou de son délégataire (délégation de pouvoirs à fournir);
  - pour les candidats appartenant à un groupe, une attestation certifiant de leur autonomie commerciale et de leur situation de concurrence vis à vis des autres entreprises du groupe;
  - la copie du ou des jugements prononcés si la société est en redressement judiciaire;
- ainsi qu'une attestation sur l'honneur certifiant:
- qu'il n'est pas en état de liquidation judiciaire ou de faillite personnelle ou qu'il ne fait pas l'objet d'une procédure équivalente à l'étranger;
  - que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement (art R.324-4 du Code du Travail) et qu'il n'a pas fait l'objet, au titre du travail illégal, d'une condamnation au cours des cinq dernières années portée au bulletin n° II du Casier Judiciaire (articles L324-9, L324-10, L324-6, L125-1 et L125-3 du Code du Travail);
  - qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction pénale ou disciplinaire de participer à une procédure de passation de marché initiée par une collectivité publique ou une entreprise contrôlée par une collectivité publique (article 50 de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952 modifié par l'article 56 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978).

Les candidats ne relevant pas de l'Union Européenne fourniront:

- la liste de documents et l'attestation sur l'honneur mentionnés ci-dessus,
- s'ils produisent une lettre justifiant de la non-présentation des documents, ils fourniront en outre, une déclaration faite devant une autorité administrative ou judiciaire de l'État dont ils ressortent.

**III.2.2) Capacité économique et financière:**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: le candidat joindra au dossier de candidature une déclaration relative au chiffre d'affaires consolidé sur les prestations réalisées au cours des trois derniers exercices.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s): 40 %.

**III.2.3) Capacité technique:**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: les candidats fourniront:

- leurs références professionnelles dans le domaine concerné en indiquant pour chaque marché: le nom du client, ses coordonnées, la date du marché, le montant, le lieu d'exécution, les moyens mis en œuvre,
  - la liste des moyens humains et techniques dont ils disposent,
  - leur niveau de certification,
  - les références des sous-traitants avec lesquels ils travaillent régulièrement
- ainsi que toute information susceptible de mettre en évidence le potentiel technique du candidat.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s): 60 %.

**III.2.4) Marchés réservés:**

Non.

**III.3) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES**

**III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière :**

**III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation:**

**SECTION IV: PROCÉDURE**

**IV.1) TYPE DE PROCÉDURE**

**IV.1.1) Type de procédure:**

Restreinte.

**IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer:**

Nombre d'opérateurs envisagé 5

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats: Le nombre maximal de candidats admis à participer a été fixé à 5, nombre suffisant pour assurer une concurrence réelle, et un nombre supérieur augmenterait inutilement le coût de la phase de contractualisation supporté par soleil, ainsi que le délai de passation du marché.

**IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue:**

**IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

**IV.2.1) Critères d'attribution:**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous:

1. Pertinence de la solution technique. Pondération: 50.
2. Prix. Pondération: 40.
3. Délais et crédibilité de leur justification. Pondération: 10.

**IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée:**

Non.

**IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

**IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur:**

AFFAIRE 0002/2007-AM.

**IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché:**

**Autres publications antérieures**

Numéro d'avis au JO: [2005/S 239-236080](#) du 13.12.2005.

**IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif**

Documents payants: non.

**IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation:**

12.3.2007 - 12:00.

**IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés:**

**IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation:**

Anglais. Français.

**IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre:**

**IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres:**

**SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

**VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE:**

Non.

**VI.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FOND COMMUNAUTAIRES:**

Non.

**VI.3) AUTRES INFORMATIONS:**

Les marchés du Synchrotron Soleil ne sont pas soumis au Code des Marchés Publics.

Origine des fonds: CNRS, CEA, Collectivités Territoriales (CRIF, CG91, Région Centre...).

**VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**

**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours:**

Tribunal Administratif de Versailles, 56, avenue de Saint Cloud, F-78011 Versailles Cedex. E-mail:

[greffe.ta.versailles@juradm.fr](mailto:greffe.ta.versailles@juradm.fr). Tél. 1 39 20 54 00. URL: <http://www.ta-versailles.juradm.fr>. Fax 1 30 21 11 19.

**VI.4.2) Introduction des recours:**

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours: Dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision de rejet de leur candidature ou de leur offre, les candidats peuvent former un recours gracieux ou hiérarchique. Ce recours interrompt le cours de ce délai.

En outre, les candidats ont la possibilité de saisir le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision de rejet de leur candidature ou de leur offre, d'un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision et contre les autres actes détachables du marché en application de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative.

La suspension desdites décisions peut également être demandée, devant le même Tribunal, avant la signature

du contrat, sur le fondement de l'article L.521-1 du Code de Justice Administrative.

Le juge des référés peut ordonner toutes mesures nécessaires à la sauvegarde d'une liberté fondamentale lorsqu'il est saisi sur le fondement de l'article L.521-2 du Code de Justice Administrative.

Le juge des référés peut également sur le fondement de l'article L.521-3 du Code de Justice Administrative ordonner toutes autres mesures utiles sans faire obstacle à l'exécution d'aucune décision administrative.

Avant la signature du contrat, la présente procédure de passation peut également être contestée devant le même Tribunal, sur le fondement de l'article L.551-1 du Code de Justice Administrative (transposant la directive 89/665/CEE du 21 décembre 1989).

VI.4.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours:**

VI.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS:**

30.1.2007.